



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Infrastructure du terrain de camping Townsite, Parc national des Lacs-Waterton		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-17-5226/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 001	Date: July 28, 2017 Date : 28 juillet 2017
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-17-00786661		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: August 8, 2017	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 8 août 2017	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 001

La présente modification vise à répondre aux questions soumises par écrit et à publier les questions et réponses faisant suite à la visite obligatoire des lieux dans le cadre de la demande de soumissions 5P420-15-5006/A :

A. VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX – QUESTIONS ET RÉPONSES

Réhabilitation du terrain de camping Townsite 20 juillet 2017, 13 h 30 (HAR) Parc national Waterton Lakes, 1 Compound Road

Sandy Cummings – Gestionnaire de projet principale, Parcs Canada (en remplacement du gestionnaire de projet Chris Mariotti)

Kurt Gibb – Ingénieur-conseil du projet, AECOM

Nicole Levesque-Welch – Conseillère en approvisionnement, Parcs Canada

Projet d'infrastructure

- Réhabilitation et amélioration du terrain de camping
- Projet en phases – les travaux de construction n'auront lieu qu'à l'automne et au printemps (aucuns travaux pendant l'été)
- Boucle B – automne 2017 et printemps 2018, avec quelques travaux mineurs dans la boucle A
- Boucles A, C, D, E, F et G – automne 2018 et printemps 2019

Ingénieur-conseil : Kurt Gibb – AECOM

- L'accès au site se limite au terrain de camping. La délimitation des travaux de construction est précisée dans les dessins.
- Description générale des travaux :
- Nouveaux réseaux d'eau, d'égout et d'électricité, nouvelles routes et nivellement – boucles A et B
- Raccordement des abris de cuisine au réseau électrique
- Broyage et récupération de l'enduit superficiel et du revêtement bitumineux des routes en vue de leur réutilisation
- Réparation au pont – réfection du béton des poteaux et enlèvement et remplacement du revêtement
- Conduite de gaz sur le pont – la retirer et la remettre en place après la fin des travaux
- Déménagement des installations de deux cuisines du côté est vers le côté ouest (phase 1)
- Plantation d'arbres (375) = essai de plantation anticipé du côté de la boucle A lors de la phase 1; la majorité des arbres seront plantés lors de la phase 2.
- L'entrepreneur est tenu de répondre aux appels de service de Fortis concernant les transformateurs et améliorations en amont du réseau électrique principal ainsi que les mises à niveau. L'appel de service précédent relatif au côté ouest (boucle B) avait été établi à 90 % et était appuyé par AECOM avant d'être annulé par Parcs Canada. L'entrepreneur devra prendre en charge de nouveaux appels de services relatifs aux côtés ouest et est (boucles A et autres). Les principaux travaux électriques de Fortis doivent être effectués par un sous-traitant approuvé par Fortis.
Voir les dessins de Fortis ci-joints concernant l'ancienne demande de service relative à la boucle B. Il est recommandé de mentionner le numéro de demande de Fortis qui y est indiqué afin d'accélérer l'approbation d'un contrat de service avec l'entreprise et de programmer les activités connexes. L'entrepreneur doit soumettre des dessins approuvés par Fortis avant de terminer les travaux. On recommande à l'entrepreneur, dès l'attribution du contrat avec Fortis, de communiquer avec cette dernière afin de s'assurer que les travaux prendront fin à temps pour la construction de la boucle B. Voir le dossier DSP 2 – 17-5226 pour accéder aux documents.
- Récupérer le bitume et autant de terre végétale que possible en vue de leur réutilisation.
- Rassembler et amasser la terre végétale, l'enrochement et le bitume au site Red Rock SMS, qui devra ensuite être remis à l'état d'origine. Le site Red Rock est une ancienne carrière où Parcs Canada entreprendra plus tard des travaux de restauration. En attendant, l'entrepreneur peut donc y déposer des matériaux, pendant le projet, mais il devra les enlever par la suite.
- L'entrepreneur doit respecter le document sur les pratiques exemplaires de gestion de Parcs Canada (inclus dans le devis). Le projet comporte des considérations relatives aux espèces en péril.
- Les bâtiments à démolir ont fait l'objet d'évaluations des dangers pour l'environnement, et certains contiennent de la peinture au plomb et des bardeaux d'amiante – des mesures d'atténuation sont requises.



Questions et réponses

Q1 : Quantité de matériaux – y aura-t-il des matériaux excédentaires à enlever?

R1 : Nous estimons que tous les matériaux seront utilisés dans le cadre du projet, mais il se peut qu'une certaine quantité doive être enlevée.

Q2 : Serait-il possible d'obtenir des détails géotechniques sur la composition du sol?

R2 : Le sol est doté d'un tout-venant uniforme de gravier, de limon et de sable (pas d'argile). Le terrain de camping est situé sur un cône alluvial, donc son sol est principalement composé de limon.

Q3 : Les quantités de matériaux de déblai et de remblai sont-elles équivalentes?

R3 : Il n'y en a pas une quantité importante. Dans le coin nord-est de la boucle A, on en retrouve une certaine quantité qui sera étendue (différence de 1 à 1,5 m) dans le remblai de la boucle F (enlevée); une autre partie sera enlevée. Environ 2 000 pi³ (?) de matériaux seront étendus. De façon générale, les boucles A et B sont inclinées vers le lac aux fins d'écoulement. Le terrain ne comporte aucun système d'évacuation des eaux pluviales – le drainage se fait uniquement par les sols.

Q4 : Incombe-t-il à l'entrepreneur d'effectuer le déblai ordinaire sur le sol d'origine pour en vérifier la quantité?

R4 : Oui.

Q5 : Y aura-t-il un testeur désigné au préalable ou un processus de contrôle de la qualité?

R5 : Le contrôle de la qualité est la responsabilité de l'entrepreneur. AECOM se chargera de l'assurance de la qualité.

Q6 : La configuration de la construction incombe-t-elle à l'entrepreneur?

R6 : Oui.

Q7 : L'ingénieur-conseil (AECOM) devra-t-il effectuer des essais d'assurance de la qualité périodiques?

R7 : AECOM effectue elle-même les essais des matériaux dans son propre laboratoire à Calgary.

La boucle B sera terminée en premier et sera suivie de la boucle A. Une fois les travaux terminés à la boucle B, l'accès au site sera limité à la boucle A. Certains travaux dans la boucle A seront effectués pendant la phase 1, par exemple le transfert des abris de cuisine et la plantation d'arbres anticipée. Les phases sont désignées par des carrés rouges et bleus sur les dessins. L'entrepreneur devra gérer l'accès du public au site pendant le déménagement des cuisines et la plantation des arbres.

Q8 : Quelle est la charge maximale du pont du ruisseau Cameron pour accéder aux sites (petit pont du terrain de camping)? Comment se fera l'accès au site?

R8 : Dans le rapport d'évaluation de la charge des ponts ci-joint (voir le dossier DSP 2 – 17-5226 pour accéder au document), veuillez consulter la section détaillant les dimensions et la capacité de charge évaluées du pont du ruisseau Cameron. Un camion CL1-625 standard, comme celui montré dans le rapport, est jugé acceptable et peut circuler sur le pont.

On recommande à l'entrepreneur d'accéder à la boucle B ouest via la route Cameron Falls ou l'avenue Evergreen en empruntant le grand pont situé sur le ruisseau Cameron. Tous les ouvrages d'accès temporaire construits doivent être entièrement rétablis. Les points d'accès temporaires doivent être approuvés auprès de Parcs Canada. L'accès suggéré à la boucle B se fait **le long du côté ouest du terrain de camping près de l'avenue Evergreen et de la salle de bains n° 12, à l'endroit du nouvel accès à la route indiqué sur le plan C-1003**

Q9 : À quoi ressemblent les robinets d'arrosage près des conduites d'eau verticales?

R9 : À rien de bien particulier. On compte quelques bouches d'égout. Il faudra construire certaines plaques et certains tabliers.

Q10 : Est-il possible d'enlever certains arbres? Dans ce cas, faut-il charrier le bois hors du parc?

R10 : Il n'est pas possible d'enlever des arbres. Sur le site, les arbres ne poussent pas facilement et sont difficiles à conserver. L'enlèvement d'un arbre marqué doit d'abord recevoir l'approbation de Parcs Canada avant que le gestionnaire de projet procède à l'élimination en coordination avec Parcs Canada. Comme il n'existe actuellement aucun site de dépôt déterminé, le bois doit être retiré du parc si l'enlèvement est approuvé.



Sur les chantiers (début de la boucle B) :

Q11 : Quand la période de garantie entre-t-elle en vigueur?

R11 : La période de garantie couvrant la boucle B entre en vigueur lorsque tous les travaux dans cette zone sont achevés. Si un arbre doit être planté dans la zone, la garantie couvrant cet arbre entre en vigueur une fois l'arbre mis en terre.

Q12 : L'entretien des arbres est-il un service forfaitaire ou mensuel?

R12 : Le coût de l'entretien est distinct de celui de l'arbre et doit être inclus dans la garantie (?) à raison d'une fois l'an à compter de la plantation.

Q13 : Faut-il broyer, récupérer ou concasser le revêtement bitumineux?

R13 : Le revêtement bitumineux doit être broyé ou concassé au besoin en vue d'en faire des granulats bitumineux récupérés qui seront réutilisés pour la couche de construction routière et la couche de surface du terrain de camping, comme l'illustre le plan C-1008.

Il faut couper l'alimentation de la canalisation de gaz, retirer celle-ci pendant les travaux de réhabilitation du pont et effectuer la réparation du béton des poteaux. Il n'y a pas de travaux à effectuer dans le cours d'eau sous le pont.

Q14 : Y a-t-il une membrane hydrofuge sous le pont ou la route?

R14 : Nous l'ignorons, mais il ne semble pas y en avoir une.

Q15 : Quel type de mélange d'asphalte doit être utilisé? Mélange H1/H2? Type 3? Mélange Lethbridge 1? S831?

R15 : Les exigences sont indiquées sur le plan C-1008 et sur le devis 32 00 03. Les mélanges prescrits par la Ville de Lethbridge et la Ville de Calgary devraient être acceptables. Les autres mélanges doivent être approuvés avant utilisation.

Aménagement paysager – prévention des risques – des garde-corps en bois doivent être posés le long de la route de façon à ce que les enfants ne puissent pas les traverser en vélo.

La boucle A subira d'importants changements architecturaux, car certains bâtiments doivent être démolis (entrepôt, installation électrique et salle de bains) et certains nivellements sont à refaire. Tous les arbres doivent être protégés du mieux possible durant les travaux.

Q16 : Où peut-on accéder à la boucle A?

R16 : L'accès à la boucle A se fera depuis la route principale. Il faudra donc diriger la circulation. Un accès temporaire direct par l'avenue Vimy pourrait être permis à un ancien chantier où un nouveau branchement a été récemment installé sur la conduite d'eau principale. La demande d'accès temporaire doit être effectuée auprès de Parcs Canada.

De nouveaux raccordements électriques sont prévus pour les boucles C et D.

La boucle H est une aire de camping; aucun chantier n'est prévu.

Les récents raccordements électriques de la boucle G sont à conserver.

Q17 : Qu'advient-il de la vieille dalle de béton actuellement située sous les cuisines une fois les abris de cuisine déménagés?

R17 : Les dalles doivent être démolies et retirées.

Q18 : Les nouveaux raccordements des abris de cuisine de la boucle E doivent-ils suivre le réseau électrique existant?

R18 : Oui. Il faut se raccorder au réseau existant lorsque possible. Les emplacements prévus sont indiqués sur les plans. C'est l'entrepreneur qui a la responsabilité de vérifier l'emplacement de toutes les installations existantes.

Q19 : L'entrepreneur peut-il rester sur le chantier pendant les travaux? Les roulottes pour espaces de bureaux sont-elles permises?

R19 : Non. Aucun camping ou hébergement de nuit n'est offert sur le site. Les roulottes pour espaces de bureaux sont permises.



Q20 : Au site de stockage du canyon Red Rock, le terrain original sera-t-il d'abord nivelé?

R20 : Nous envisagerons d'effectuer le nivellement avant le début des travaux, mais rien n'est sûr. L'entrepreneur doit évaluer le revêtement d'origine avant la mise en dépôt. Il lui incombe d'entretenir les piles pendant l'empilage.

B. FORMULAIRE DE PRÉSENCE SUR LES LIEUX

Voir le dossier DSP 2 – 17-5226 pour consulter les documents.

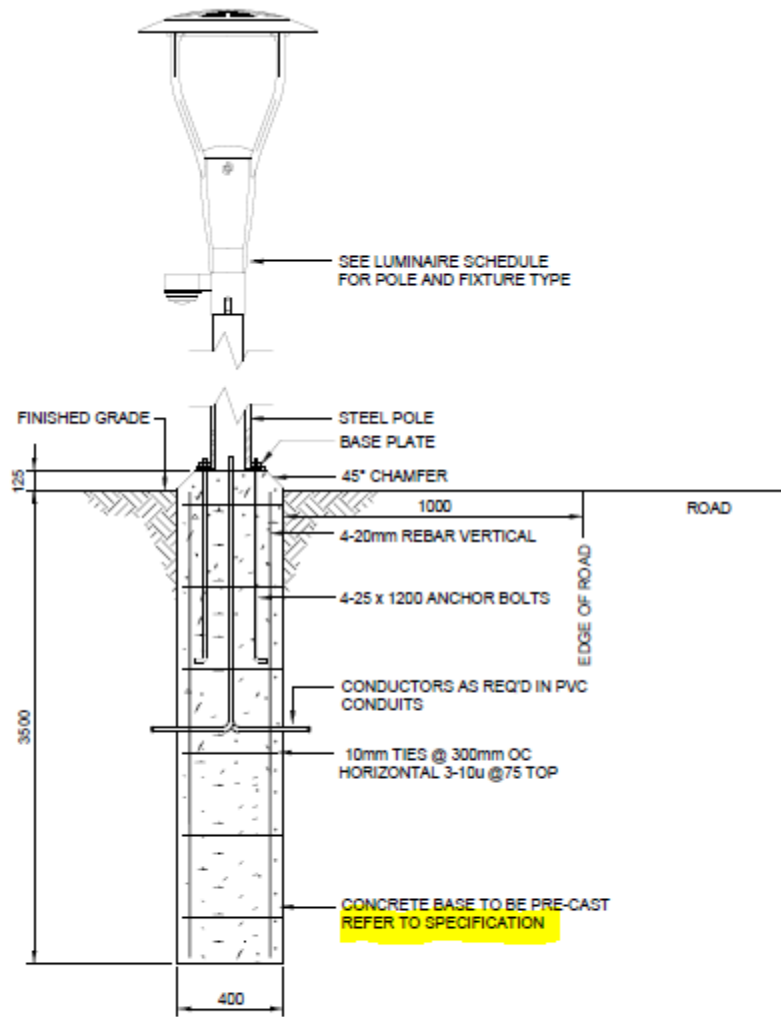
C. AUTRES QUESTIONS ET RÉPONSES

Q21 : L'entrepreneur est-il responsable de la conception concernant l'étendue des travaux de canalisation, de mise à la terre et de la dalle préfabriquée de Fortis Alberta pour le terrain de camping? Cette responsabilité incombe-t-elle à Fortis?

R21 : L'entrepreneur n'est pas responsable de la conception. Ceci revient à Fortis, qui peut soit utiliser la conception actuelle, soit proposer une conception révisée.

Q22 : Pourriez-vous fournir les spécifications conformément au plan E-1006, détail 8 – dalle de béton préfabriquée?

R22 : Plan E-1006, détail 8 – dalle de béton préfabriquée : « se reporter aux spécifications » doit être remplacé par « conformément aux spécifications du fabricant. Les dessins d'atelier doivent être soumis à l'approbation du représentant du Ministère avant la commande ».



LIGHT BASE STANDARD

SCALE: NTS
TYPICAL



Tous les autres termes et conditions resteront inchangés